

SAMEDI 24 novembre 2018

FÊTE DU BOSSU DORE

Concours de pêche à la ligne franche ou au moulinet

Le concours de pêche se déroulera entre la Passe d'Ourail et la passe de Moindou et uniquement à l'intérieur du lagon. Il concernera uniquement les Bossus Dorés.

Tout équipage en infraction sera éliminé.

Bateau n° : Nom:

Capitaine: Age:

N° de mobilis:

Equipier: Age:

Equipier: Age:

Equipier: Age:

1 000 frs / personne: 1 000frs x Espèces

Chèques

Un maximum de 4 personnes par bateau

- ✓ Toute pêche sur le récif et en dehors est interdite. La pêche s'effectue à l'intérieur du lagon. Toutes infractions seront pénalisées par une mise hors concours.
- ✓ Chaque bateau doit être équipé de son matériel de sécurité conforme et mis à jour. Pas de senne, ni d'épervier, ni de fusil sous-marin, ni de palmes, ni de masque, ni de tuba, ni aucun moyen détectant que les poissons sont rassemblés ne sont autorisés à bord.
- ✓ Un contrôle sera effectué sur chaque bateau avant le départ du concours.

- ✓ Pendant la durée de la pêche des contrôles inopinés auront lieu par les gardes côtes et les responsables du concours.
- ✓ La quantité de **Bossus Dorés** autorisée est de 40Kg par bateau. Tous kilos supplémentaires seront défalqués de la totalité. (Exemple : 41 kg : 40-1=39kg et ainsi de suite).
- ✓ Rendez-vous à Tanghy à partir de 5H00.
- ✓ A votre arrivée le matin sur le site, un membre de l'équipage se présentera au contrôle des inscriptions, le conducteur du véhicule ira mettre le bateau à l'eau puis garera le véhicule et la remorque dans le parking réservé à cet effet.
- ✓ Briefing des capitaines à 6H15.
- ✓ Départ à 6H30.
- ✓ Retour entre 11H00 et 11H30. Tout bateau arrivé après 11H30 sera pénalisé.
- ✓ Dès l'arrivée de votre bateau, venez signaler votre retour même si vous êtes bredouille ; c'est une question de sécurité pour l'organisation.
- ✓ La pesée du poisson aura lieu au fur et à mesure des arrivées, la présence du capitaine est obligatoire seul celui-ci entrera dans l'aire de la pesée.
- ✓ La présence des concurrents est obligatoire à la remise des récompenses qui aura lieu à 14H30.
- ✓ Une autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire.
- ✓ Le poisson pêché pendant le concours ne peut être vendu. Par contre, il serait souhaitable pour le fun du concours que chaque équipage offre une partie de sa pêche au public.
- ✓ La mer n'étant pas une poubelle, nous mettrons à disposition de chaque capitaine un sac pour d'éventuels déchets.
- ✓ Des 5 heures le matin, un petit déjeuner vous sera offert.